

## ALGLAVE, Émile (1842-1929)

### Professeur de Droit commercial (1894-1922)

Émile Alglave est né le 27 avril 1842 à Valenciennes (Nord). Son père, né à Grenoble en 1816, était notaire et l'un de ses oncles, Antoine Dieudonné, né en 1818, était avocat à Valenciennes. Sa mère Émilie Bécour, né en octobre 1819, est issue d'une famille valenciennoise.

Il commença ses études à Valenciennes et les acheva au lycée Louis-le-Grand de Paris. Il obtint plusieurs nominations au concours général et réussit les baccalauréat ès sciences et ès lettres. Il suivit alors simultanément les cours des facultés de droit, de sciences, de médecine et de théologie, matière où il fut reçu bachelier en 1862. Élève de l'École des Chartes, il y obtint le diplôme d'archiviste-paléographe le 9 janvier 1865, avec une thèse sur *Le droit mérovingien d'après la loi des francs ripuaires*, qui n'a pas été imprimée. Il reçut en 1868 le grade de docteur en droit en soutenant une thèse intitulée *Droit d'action du ministère public et théorie des droits d'ordre public en matière civile*, qui sera publiée en 1874. Sa thèse complémentaire portait sur « La juridiction civile chez les romains jusqu'à l'introduction des *judicia extraordinaria* ».

Il fut reçu au concours d'agrégation des facultés de droit en 1870 et agrégé à la Faculté de droit de Douai où il fut chargé du cours de droit administratif et du cours de droit romain, ainsi que d'un cours d'économie politique à la Faculté des sciences de Lille.

### Populariser la science

En 1864, il avait fondé avec Yung la *Revue des cours scientifiques* et la *Revue des cours littéraires* qui devinrent la *Revue scientifique* (revue rose) et la *Revue politique et littéraire* (revue bleue), qui avaient pour but de faire connaître les leçons les plus intéressantes données au Collège de France et à la Sorbonne. Il les dirigea jusqu'en 1880. Il s'agissait de revues de vulgarisation, conçues avec un idéal élevé, comme le montre l'éditorial d'Alglave dans la *Revue scientifique* publié le 1<sup>er</sup> juillet 1871 : « On a beaucoup parlé de vulgariser la science. Le mot était mal choisi, et il faisait prévoir les défauts de bien des publications qui prenaient cet objectif. Il faut augmenter autant que possible le nombre de ceux qui cultivent la science ou du moins s'y intéressent ; mais il faut viser à ce but sans la déguiser ou la frelater. Il faut la montrer telle qu'elle est, en élevant jusqu'à elle les hommes capables de cet effort sans chercher à la mettre au niveau de ceux qui ne peuvent

ou ne veulent pas monter. Il faut la *populariser* en faisant un peuple scientifique. Pour atteindre ce but, il ne suffit pas de divulguer les connaissances scientifiques qui se faussent bien souvent dans des intelligences mal préparées et mal dirigées ; il faut avant tout et surtout répandre *l'esprit scientifique* ».

Dans la période de gouvernement réactionnaire qui suivit les désastres du second empire, ces revues défendaient la liberté de pensée, l'esprit scientifique, le libéralisme économique. En mai 1873, Broglie et Fourtou, ministres de Mac-Mahon, invitèrent Alglave à modifier les tendances des revues qu'il dirigeait ou à en abandonner la direction. Certain de la rectitude de ses principes, et d'un caractère peu conciliateur, Alglave refusa de plier. Son cours fut suspendu et lui-même mis en disponibilité illimitée sans traitement, en dépit des protestations de sa Faculté qui n'avait qu'à se louer de son activité professorale.

En novembre 1874, Alglave soutint, sans succès, la candidature républicaine conservatrice de Levavasseur à la députation de l'Oise contre le duc de Mouchy, candidat bonapartiste.

Il se consacra alors à la direction de ses deux revues et à celle de la *Bibliothèque scientifique internationale*, de concert avec Herbert Spencer, Huxley et Tyndall, en Grande-Bretagne ; Youmans, aux États-Unis d'Amérique du nord ; Virchow, Ozermack et Rosenthal en Allemagne ; Kastomarof en Russie, qui publia les ouvrages de nombreux savants étrangers, comme celui de Thurston sur l'histoire de la machine à vapeur (1880) ou la traduction par Moulinié de *L'origine des espèces* de Darwin. Comme Malapert, son prédécesseur au CNAM, Alglave eut l'occasion de répondre aux attaques de l'obscurantiste fanatique Mgr Dupanloup.

Alglave avait en 1866, recueilli, rédigé et publié les *Leçons sur les propriétés des tissus vivants* de Claude Bernard, mais ses publications concernent essentiellement trois domaines, comme il l'indique dans la bibliographie publiée dans l'édition de sa thèse en 1874 : les études financières (Monopole des tabacs, 1872 ; Impôt sur le sucre, 1872 etc.) ; les études économiques, agricoles et industrielles (le vignoble bordelais, 1873 ; l'École vétérinaire de Lyon, 1873 etc.) ; les études d'histoire et d'enseignement (L'École des Chartes, 1865 ; le concours pour les chaires d'enseignement supérieur, 1871 et 1872 etc.).

Alglave fait partie de la *Société d'Économie politique*, qui défend le libéralisme et combat le socialisme. Il y intervient souvent de 1874 à 1886, comme on peut le constater dans les comptes-rendus du *Journal des Économistes* : sur l'enseignement de l'économie politique (1874), sur la liberté d'enseignement (1875), sur les chemins de fer (1876), sur l'écart des valeurs d'argent (1878), sur la conversion des rentes (1880), sur l'impôt du sucre (1880), sur l'ingérence de l'État dans les Caisses d'Épargne (1883) etc.

## Le professeur et la lutte contre l'alcoolisme

C'est un homme de terrain, qui va constater sur place l'état des situations sur lesquelles il établit ensuite des rapports : Bordeaux (1872), Lyon (1873), Genève (1874), Nantes (1876).

Le 20 décembre 1878, Alglave est réintégré dans l'Université, comme professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris où il est chargé du cours de science financière. Il deviendra titulaire de chaire en 1885, poste où il restera jusqu'à sa retraite le 1er mai 1912. Il fut admis à l'honorariat.

Pendant sa vie professorale nouvelle, il accomplit de nombreuses missions officielles : représentation du ministre de l'Instruction publique au Congrès d'anthropologie (septembre 1880), représentation du ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes à Rome (1885), mission à Stockholm, Saint-Pétersbourg et Vienne pour le ministre du Commerce pour y étudier diverses questions relatives au monopole de l'alcool (1897), mission en Algérie pour étudier la situation économique de cette colonie au point de vue de l'organisation de la propriété foncière et de la comparaison des impôts algériens avec ceux de la métropole (1888), mission en Russie pour y étudier le développement de l'industrie, particulièrement dans le sud, et l'organisation du travail agricole dans les compagnies (1896). Il effectua même une mission gratuite en Allemagne, particulièrement à Berlin, à l'effet d'étudier l'organisation de l'enseignement des sciences économiques dans les universités (1908).

Mais Alglave est surtout connu pour son projet de monopole facultatif des alcools, qui faisait suite à une réforme des taxes sur les tabacs, adoptée par le gouvernement, et qui avait donné le résultat prévu par lui. Lorsqu'il présenta ses idées (1872), il s'agissait d'un projet technique décrivant un nouvel impôt et destiné à simplifier la perception des ressources de l'État. Mais assez vite des considérations sociales, morales, hygiéniques vinrent soutenir son projet. En 1880, son système est clairement exposé dans *le Journal des Économistes*, mais on se reportera essentiellement à l'article publié dans la même revue en 1886, qui cristallise tous les facteurs en cause. C'est à ce moment que le projet fut discuté à la Chambre des députés, lors de la présentation du budget. À la suite de l'échec concret de sa proposition, Alglave accentua le côté anti-alcoolique, sans fanatisme (« L'idéal est de boire de l'eau pure, mais c'est un peu dur », 1897) et proposa un texte articulé en 59 articles visant « à réprimer l'alcoolisme et à réformer le mode de perception de l'impôt sur les alcools » (1891).

Alglave justifiait son projet à la fois par des raisons sociales et hygiéniques (l'alcool est la cause de la moitié des crimes et produit la moitié des fous ; il abrège la vie et « l'alcoolisme menace même notre race, de telle sorte que si l'Europe ne peut y mettre un frein, les races bouddhistes et mahométanes triompheront de nous ») et des raisons financières, simplification de la perception, lutte efficace contre la fraude ; il s'agit par cet impôt nouveau de supprimer les impôts indirects et l'impôt foncier, ainsi il n'y aurait pas de charges nouvelles pour le contribuable et des économies de recouvrement pour l'État. Alglave préconise un monopole facultatif de vente de l'alcool. Le producteur reste libre de vendre directement à la régie ou à un grossiste, mais c'est une régie qui assure la distribution de l'alcool ordinaire aux débitants et aux particuliers au moyen de bouteilles fiscales d'un quart de litre cachetées. Les contrôles se feront sur de grandes quantités et seront moins coûteux et plus efficaces, ce qui est essentiel car l'alcoolisme est produit par les alcools « supérieurs », impurs, qui stagnent dans le corps qui ne peut les éliminer, alors que le véritable alcool, l'alcool éthylique est relativement inoffensif, selon les croyances de l'époque. Les liqueurs de marque seraient vendues directement par les producteurs, mais dans des bouteilles fournies vides par l'administration au prix des bouteilles pleines remplies d'alcool ordinaire : « Le consommateur n'aurait donc pas plus à se plaindre de la force alcoolique que du prix. Il ne paierait pas plus cher qu'aujourd'hui et il serait sûr de n'être pas empoisonné » (1886).

### **Le Conservatoire national des arts et métiers**

Un décret du 26 octobre 1894 avait supprimé la chaire de Droit commercial du CNAM, vacante depuis la mort de Malapert en 1890, et la remplaça par un cours de Droit commercial dont fut chargé Alglave, alors professeur à la Faculté de droit de Paris. Il assura ce cours pendant 28 ans, avec l'aide de quelques suppléants, après autorisation par le ministre, d'abord son fils Paul, maître de conférence à la Faculté de droit de Paris, puis à partir de 1907 par Morin, également maître de conférence de droit commercial à la Faculté de droit de Paris, à la suite de la nomination de Paul Alglave à Lyon. En 1922, lassé de ce qu'il considérait comme de l'hostilité de l'administration, qui, malgré le vote des crédits par le Parlement, n'avait pas transformé le cours en chaire, et par une question de locaux (« M. Alglave avec un entêtement de vieillard refuse de donner son enseignement dans un local autre que celui où il l'a donné jusqu'ici »), il démissionne le 28 décembre. Ses cours au CNAM, que nous ne possédons pas, sont, d'après les programmes annuels, organisés sur un cycle de trois ans : les commerçants et les actes de commerce, les sociétés, les faillites. On peut noter une insistance sur le

rôle des bourses et des opérations de bourse et sur le « rôle (des sociétés anonymes) dans le mouvement industriel contemporain » (année 1898/99) où perce l'économiste sous le juriste. On ajoutera pour essayer de préciser l'esprit dans lequel Alglave assumait ses cours que le litige avec l'administration, qui entraîna sa démission, portait sur le fait que son cours n'avait plus lieu après celui de géographie, alors que le cours de droit commercial, selon lui, ne pouvait être utile qu'à la suite de celui de géographie. C'était plutôt un économiste et un fiscaliste qu'un commercialiste.

Alglave s'était marié à Paris le 2 mars 1901 avec Berthe Long, qui lui survécut. Il avait déjà un fils Paul (d'un précédent mariage ?), qui fut professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris et mourut au début des années 20. Alglave habitait à Auteuil lorsqu'il fut réintégré dans l'Université et se rapprocha peu du centre de la capitale, venant s'installer au 50 avenue d'Antin, aujourd'hui avenue Franklin Roosevelt, où il mourut entre août 1928 et le 15 mai 1929, âgé de 87 ans. Il a vécu une vie de professeur, qui peut paraître assez ordinaire, mais l'épisode de cinq ans, pendant lequel il fut exclu pour des raisons politiques, nous a montré un personnage intéressé par la science et sa vulgarisation, ce qui se rattachait assez bien avec son domaine réel, qui était plus que le droit, l'économie politique.

Philippe PASCHEL

## Bibliographie

### Ouvrages

- Le droit mérovingien d'après la loi des Francs ripuaires.* Thèse de l'École des Chartes non publiée, 9 janvier 1865. Positions de thèse publiées in *Bibliothèque École des Chartes*, 1864, p. 8.
- Action du ministère public et théorie des droits d'ordre public en matière civile.* Thèse, Faculté de droit de Paris, 1868 (publiée en 1874).
- La juridiction civile chez les romains jusqu'à l'introduction des « Judicia extraordinaria ».* Thèse complémentaire de droit, Paris, 1869 (inérite).
- La personnalité de l'État en matière d'emprunt. Le gouvernement portugais et l'emprunt de 1832* (avec Louis Renault), 1880.
- La lumière électrique* (avec J. Boulard), Paris, 1882.
- Journal des Économistes* : nombreuses interventions à la Société d'économie politique de 1874 à 1886 sur les sujets d'actualités en la matière.
- Revue scientifique de la France et de l'Étranger*
- Revue littéraire* : étant directeur de ces deux revues, il intervient souvent comme éditorialiste, courriériste etc.

*Bibliographie « alcoolique »*

Les droits sur les alcools *in Revue Politique et Littéraire* tome IX, 1872.

Abolition de l'impôt sur les vins par l'impôt sur l'alcool par l'impôt sur l'alcool *in Journal des Économistes*, juillet-septembre 1880, tome XI, p. 133.

Le monopole facultatif de l'alcool comme moyen de supprimer les impôts indirects et l'impôt foncier *in Journal des Économistes*, mars 1886, tome XXXIII, p. 382.

Projet de loi tendant à réprimer l'alcoolisme, Lille, 1891.

Conférence en faveur du monopole de l'alcool faite devant le Syndicat des vins et spiritueux du département de la Somme, 1897.

Le monopole de l'alcool, conférence prononcée devant la Société d'agriculture de Loire inférieure, 1897.

Il aurait également publié « *Principes des constitutions politiques* » et collaboré au « *Cours de droit civil* » de Valette.

Les professeurs du C.N.A.M.  
vol. 1 1994. (631)